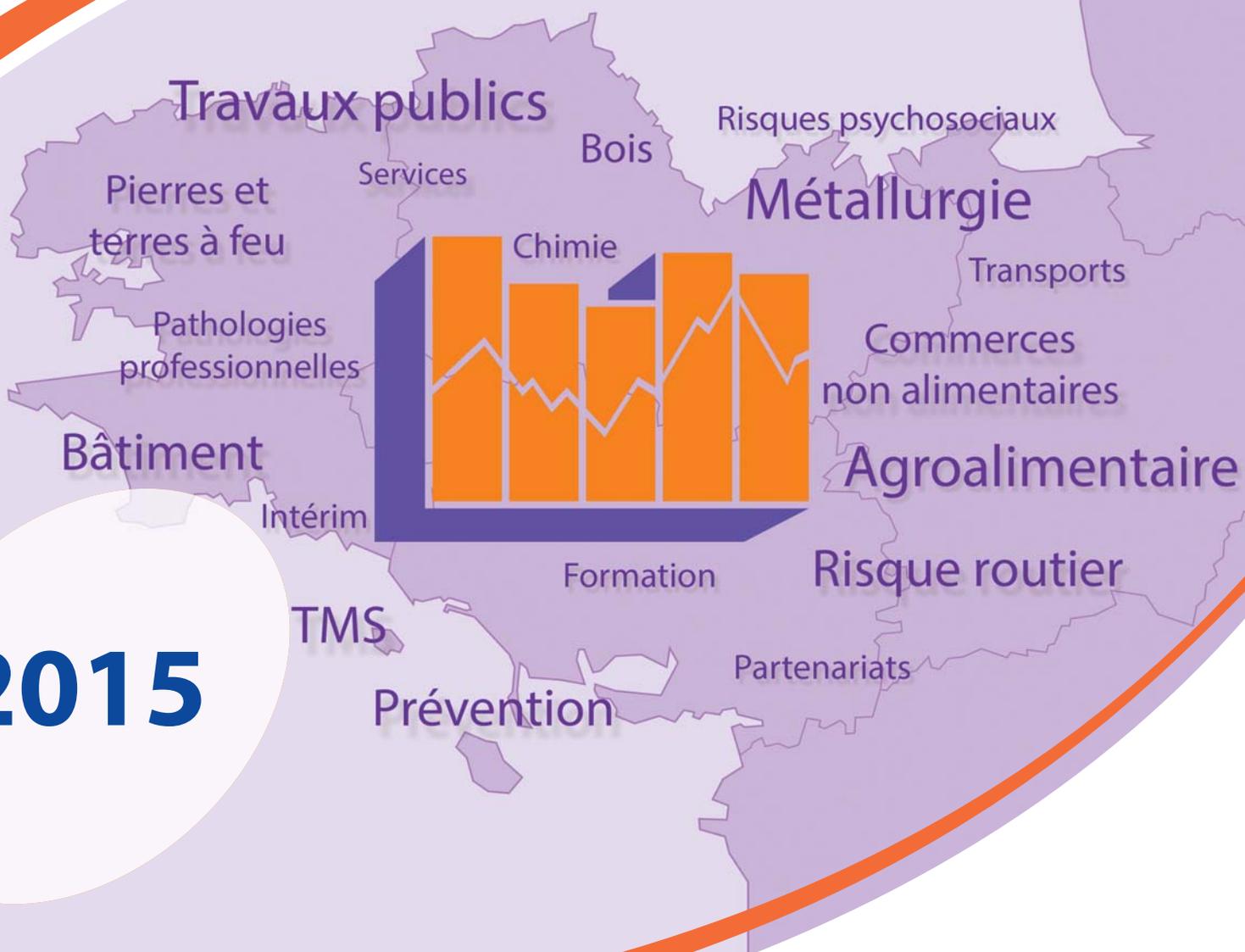


Statistiques

Risques professionnels

Accidents du travail et maladies professionnelles

2015



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Bretagne

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Bretagne

Préambule

Ce document présente les résultats statistiques des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles recensés en Bretagne pour l'année 2015, pour les entreprises relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Réalisées grâce aux données annuelles fournies par le système informatique SGE-TAPR, ces statistiques sont un outil indispensable à la Direction des Risques Professionnels de la Carsat Bretagne pour conduire les actions de prévention. Cette brochure peut aussi vous aider dans la définition de votre propre politique de prévention.

Remarque importante :

Les statistiques ci-dessous sont de deux sources : technologiques ou financières.

Le dénombrement des sinistres en statistiques financières exclut les recours : lorsqu'un recours (contre un tiers) a confirmé la non-responsabilité de l'employeur, alors l'AT ou MP concerné est décompté du dénombrement des sinistres.

Les statistiques technologiques, quant à elles, prennent en compte l'ensemble des accidents et maladies professionnelles quelle que soit l'issue des recours.

Ces deux logiques expliquent les écarts que vous pourrez constater entre certains tableaux.

Sommaire

Le contexte des risques professionnels en Bretagne	page 4
La typologie des entreprises bretonnes	page 4
Les définitions et règles de calcul des indicateurs statistiques	page 6
L'évolution globale des accidents du travail	page 8
L'évolution globale des maladies professionnelles	page 9
Les coûts globaux des accidents et des maladies professionnelles	page 10
Les accidents du travail	page 12
Zoom sur : Bâtiment, Travaux Publics, Intérim	page 17
Les accidents de trajet	page 18
Les maladies professionnelles	page 20
Les maladies professionnelles par tableau	page 21
Les affections périarticulaires (tableau TMS N° 57)	page 26
Les annexes	page 28
Les accidents du travail et maladies professionnelles par CTN	page 28
La répartition départementale des Sections d'établissements (SE), salariés, AT/MP	page 30
Les activités pour les accidents du travail par classification NAF	page 31

1^{ère} partie



Le contexte des risques professionnels en Bretagne La typologie des entreprises bretonnes

Les entreprises

Définition entreprise, établissement, section d'établissement

- Une entreprise se caractérise par son numéro de SIREN (9 chiffres).
- Une entreprise peut posséder plusieurs établissements.
- Un établissement se distingue par son adresse et son numéro de SIRET (14 chiffres).
- La section d'établissement (SE) correspond à un risque dans l'établissement.

Chaque risque est associé à un Comité Technique National (CTN). Les CTN regroupent des branches ou groupes de branches d'activité. Ces comités centralisent et étudient les statistiques concernant leurs branches de production respectives.

Répartition des sections d'établissement par CTN

	2012	2013	2014	2015
A Métallurgie	5 022	5 048	5 003	5 247
B Bâtiment et travaux Publics	15 314	15 117	14 714	14 202
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	11 059	11 343	11 473	13 618
D Alimentation	18 426	18 401	18 307	18 441
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	448	430	430	422
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	2 141	2 043	2 024	1 851
G Commerces non-alimentaires	20 823	20 549	20 195	19 667
H Activités de services I	14 487	14 669	14 750	14 874
I Activités de services II et Travail temporaire	16 177	16 394	16 551	14 717
TOTAL DES 9 GRANDES BRANCHES	103 897	103 994	103 447	103 039
Z Autres catégories dont bureaux	7 571	7 428	7 040	6 917
TOTAL	111 468	111 422	110 487	109 956

Les secteurs d'activité pris en compte correspondent aux Comités Techniques Nationaux (CTN).

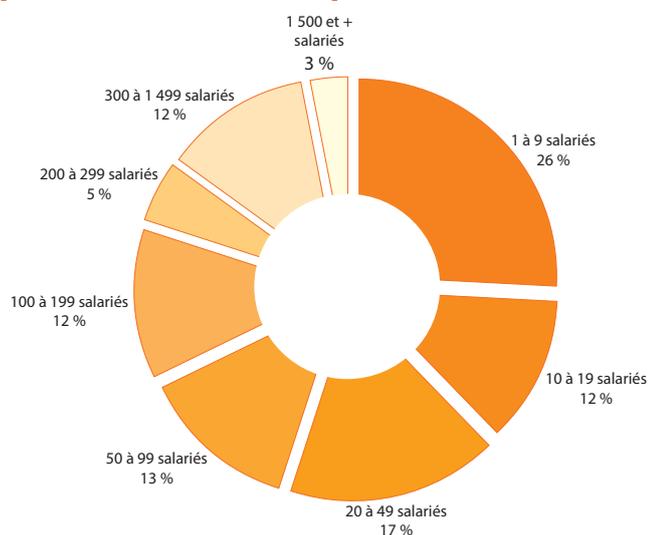
Les salariés

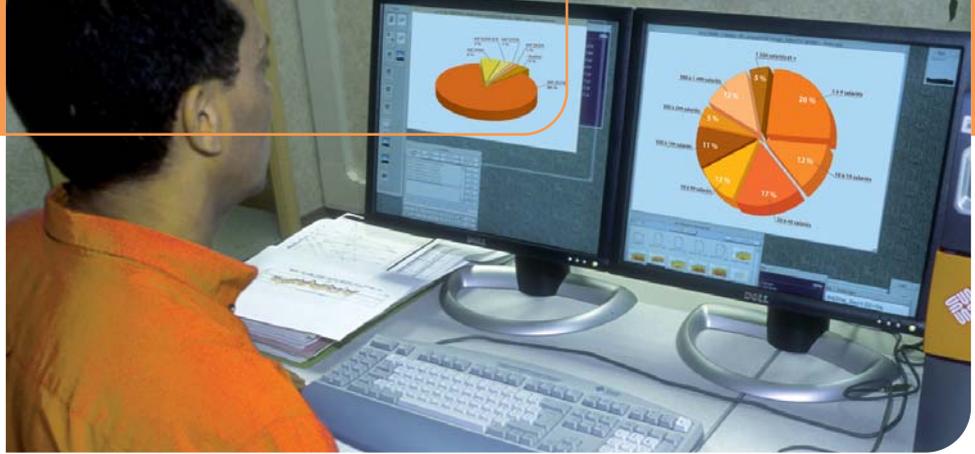
Répartition des salariés par CTN

	2012	2013	2014	2015
A Métallurgie	66 595	66 356	64 896	65 595
B Bâtiment et travaux Publics	74 408	73 092	71 204	69 622
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	82 468	82 358	82 425	88 242
D Alimentation	139 332	137 818	138 558	141 789
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	15 978	15 623	15 478	15 251
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	21 710	20 830	20 448	18 564
G Commerces non-alimentaires	79 605	77 400	77 165	76 616
H Activités de services I	180 599	198 551	180 237	181 403
I Activités de services II et Travail temporaire	150 031	147 644	152 747	150 571
TOTAL DES 9 GRANDES BRANCHES	810 726	819 672	803 158	807 653
Z Autres catégories dont bureaux	37 289	35 069	34 163	33 806
TOTAL	848 015	854 741	837 321	841 459

En 2015, le nombre total de salariés du régime général en Bretagne est en hausse d'environ 0,5 %.

Répartition des salariés par taille d'établissements





Les définitions et règles de calcul des indicateurs statistiques

L'accident du travail

Article L411-1 du code de la sécurité sociale

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

L'accident de trajet

Article L411-2 du code de la sécurité sociale

« Est également considéré comme accident du travail, [...] l'accident survenu à un travailleur [...], pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

- la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier,
- le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendante de l'emploi ».

La maladie professionnelle

« Une maladie est "professionnelle" si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle ».

Article L461-1 du code de la sécurité sociale

« Est présumée d'origine "professionnelle" toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau.

Si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime.

Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente d'un taux évalué [...] ».

L'incapacité temporaire (IT)

C'est une incapacité consécutive à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle occasionnant un arrêt de travail d'au moins 24 heures en sus du jour où s'est produit l'accident.

L'incapacité permanente partielle (IPP)

C'est une incapacité consécutive à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle entraînant l'attribution d'une indemnité en capital si elle est inférieure à 10 % ou d'une rente si elle est supérieure ou égale à 10 %.

L'indice de fréquence (IF)

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

$$\text{Indice de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{Nombre de salariés}} \times 1\,000$$

Le taux de gravité

Le taux de gravité représente 1 000 fois le nombre de journées perdues rapporté au nombre d'heures travaillées.

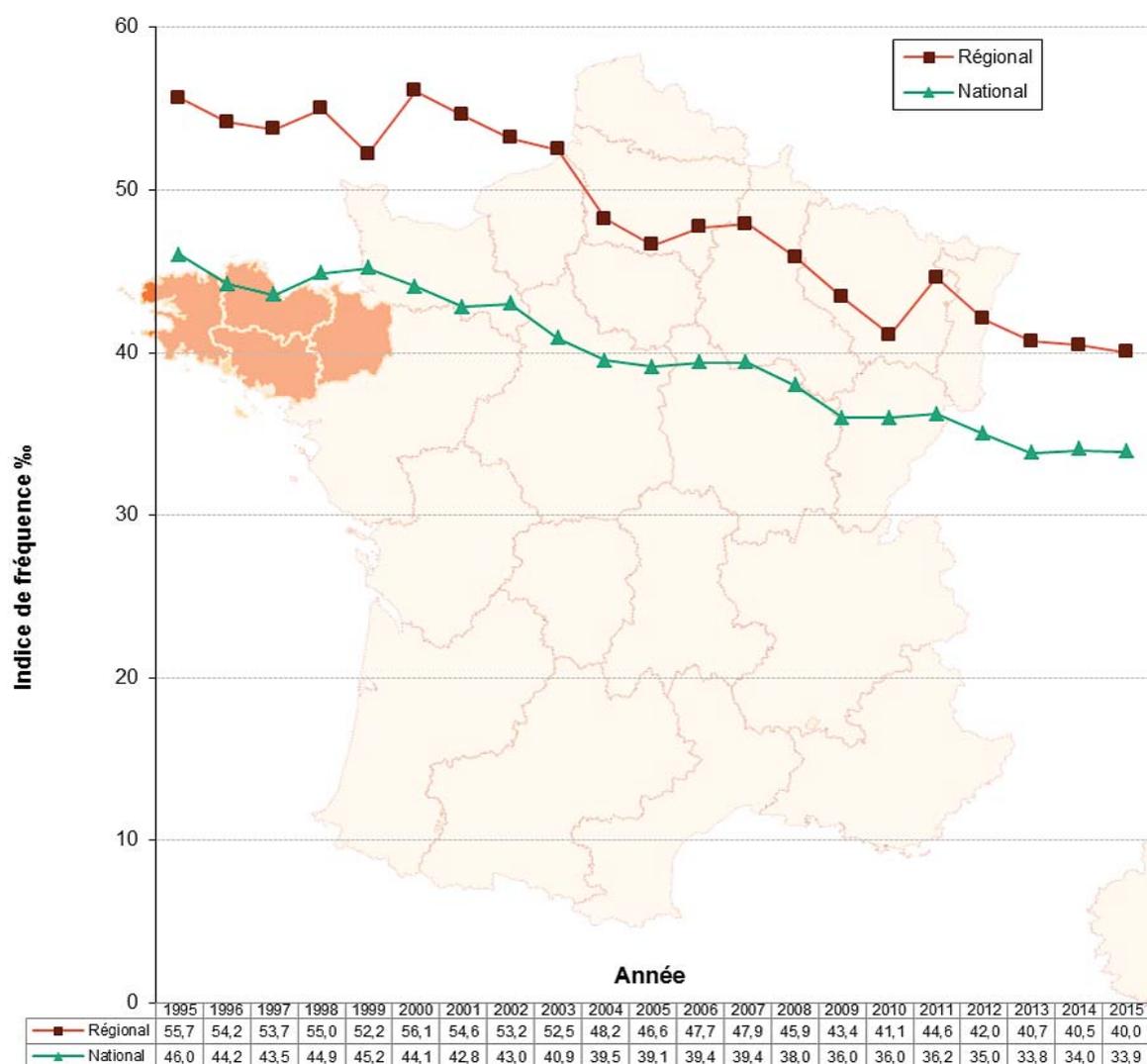
$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de journées perdues}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000$$





L'évolution globale des accidents du travail

Évolution de l'indice de fréquence national et régional des accidents du travail avec arrêt - 1995/2015

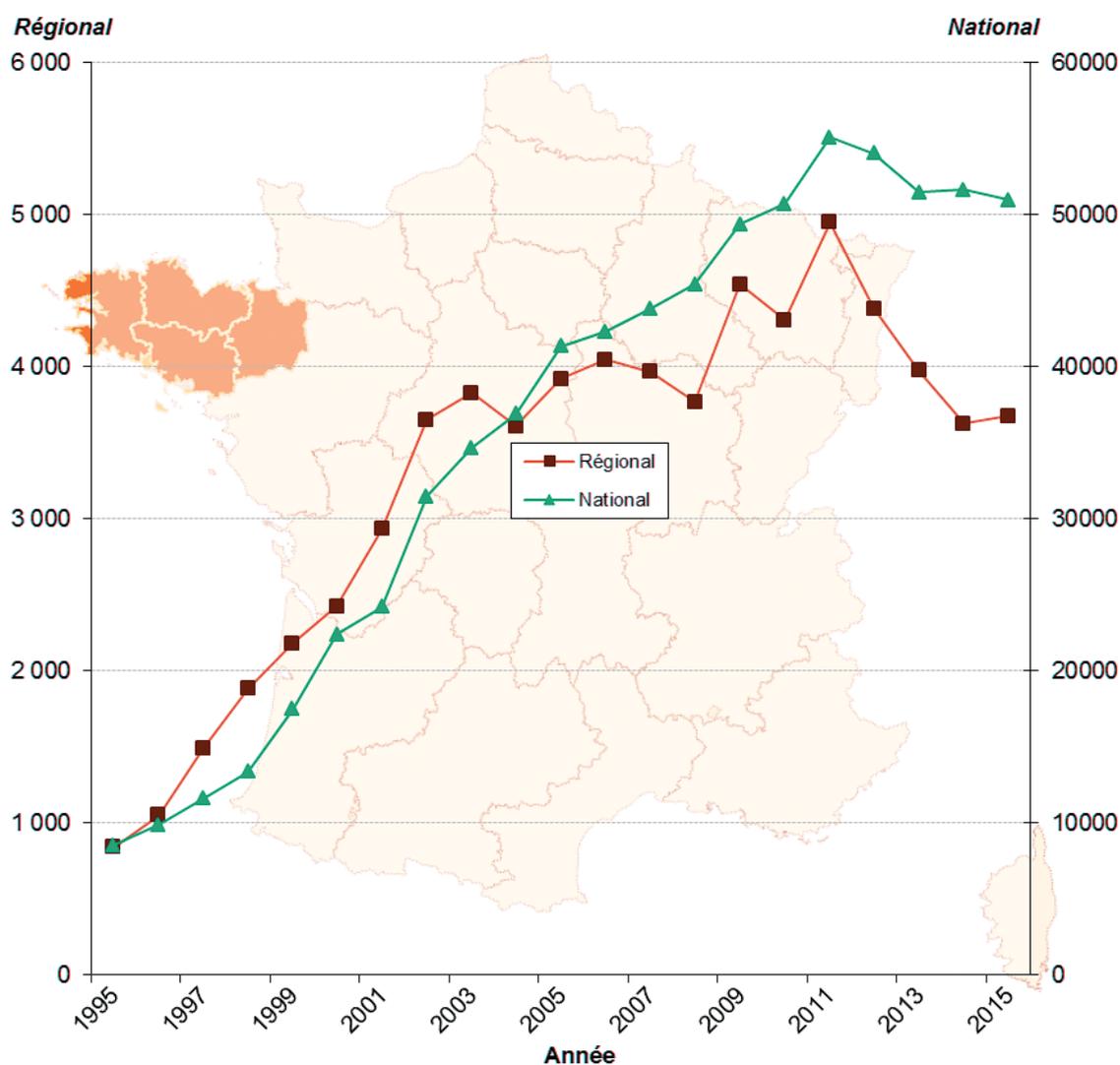


Après la forte hausse de 2011, l'indice de fréquence poursuit sa légère décroissance, pour atteindre sa valeur la plus basse à 40,0 ‰, cependant toujours nettement supérieure à la moyenne nationale égale à 33,9 ‰.

NOTA : cet indice de fréquence régional moyen ne prend pas en compte, à partir de 1999 (année de modification du nombre de CTN) le CTN Z (autres catégories dont bureaux), de façon à éviter les effets des fortes variations du nombre de salariés de ce CTN.

L'évolution globale des maladies professionnelles

Évolution du nombre national et régional des maladies professionnelles - 1995/2015



Après la décroissance observée entre 2012 et 2014, nous constatons une légère hausse puisque l'on passe de 3 627 à 3 675 maladies professionnelles reconnues, soit + 1,3 %.

Cela est essentiellement lié à l'évolution équivalente du nombre de TMS reconnus au titre du tableau 57.



Les coûts globaux des accidents et des maladies professionnelles

Évolution du nombre et des coûts des sinistres AT/MP (hors AT trajet)

	2012	2013	2014	2015
Nombre de salariés	848 119	854 741	837 321	841 459
Nombre d'AT/MP avec arrêt	38 174	37 167	35 904	35 688
Nombre d'AT/MP avec IP < 10 %	1 766	1 548	1 379	1 418
Nombre d'AT/MP avec IP > 10 %	1 271	1 136	1 018	788
Nombre de décès AT/MP	31	28	33	27
Coûts globaux des AT/MP avec arrêt	150 475 353 €	144 288 898 €	142 578 406 €	136 137 774 €
Coûts globaux des AT/MP graves	109 875 162 €	96 324 706 €	93 403 906 €	74 750 297 €
Coûts globaux des AT/MP	260 350 515 €	240 613 604 €	235 982 312 €	210 888 071 €

Ne sont pas pris en compte : les comptes globaux et les frais non imputables. Les bureaux sont pris en compte.

Le nombre de sinistres AT/MP avec arrêt (- 0,6 %) et notamment avec IP > 10 % diminue sensiblement (- 22,6 %). Ce qui entraîne en conséquence une baisse proche de 10,6 % des coûts globaux AT/MP.

Évolution du nombre et des coûts des accidents de trajet

	2012	2013	2014	2015
Nombre de salariés	848 119	854 741	837 321	841 459
Nombre d'AT Trajet avec arrêt	2 864	3 072	2 959	2 868
Nombre d'AT Trajet avec IP < 10 %	126	114	99	120
Nombre d'AT Trajet avec IP > 10 %	86	60	60	59
Nombre de décès AT Trajet	7	11	6	11
Coûts globaux des AT Trajet avec arrêt	11 560 612 €	11 579 108 €	12 361 162 €	11 756 859 €
Coûts globaux des AT Trajet graves	9 462 868 €	10 548 090 €	7 525 539 €	13 466 033 €
Coûts globaux des AT Trajet	21 023 480 €	22 127 198 €	19 886 701 €	25 222 892 €

Le nombre d'AT trajet avec arrêt est en légère baisse. Une hausse sensible du nombre d'AT trajet avec IP < 10 % est constatée. Les coûts globaux AT trajet augmentent significativement de 26,9 %.

Remarques

Les coûts des accidents avec arrêt ne prennent en compte que les prestations pour incapacité temporaire (montants des indemnités journalières, frais médicaux, frais pharmaceutiques, frais d'hospitalisation) et ne concernent que les accidents avec arrêt.

Les coûts des accidents graves comptabilisent les rentes (montants des indemnités en capitaux, capitaux IP, capitaux décès) et concernent uniquement les accidents avec IP et les décès.

2^{ème} partie



Les accidents du travail

Le nombre total d'accidents du travail avec arrêt diminue de 0,5 % en 2015 par rapport à 2014, le nombre de salariés augmentant de 0,5 %.

Cet écart explique la légère baisse de l'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt (40,5 ‰ en 2014 et 40,0 ‰ en 2015).

L'indice de fréquence des AT avec arrêt du CTN B demeure le plus élevé mais poursuit sa décroissance (- 10 % entre 2014 et 2015).

L'indice de fréquence des AT graves avec IP diminue, passant au global de 1,77 ‰ à 1,58 ‰.

Les circonstances des accidents du travail (AT)

La description des circonstances de l'accident est codifiée selon quatre variables :

- l'activité physique spécifique (ce que faisait la personne au moment de l'accident),
- la déviation (ce qui a dysfonctionné, par exemple une chute)
- et son agent matériel (l'objet en cause, par exemple une échelle),
- ainsi que les modalités du contact (la manière dont la victime a été blessée, par exemple un écrasement, un heurt, une coupure...).

À partir de cette codification, de grandes familles de risques ont été déterminées.

Pour l'année 2015, voici la répartition des accidents de travail par familles de risques :

Classes types de risques	
Manutention manuelle	55,4 %
Autres risques	15,5 %
Chutes de plain-pied	10,0 %
Chutes de hauteur	6,2 %
Outillage à main	6,0 %
Agressions (y compris par animaux)	1,6 %
Risque routier	1,4 %
Risque machines	1,4 %
Manutention mécanique	1,1 %
Risque chimique	0,8 %
Risque physique dont risque électrique	0,7 %
Autres véhicules de transport	0,1 %

Ventilation des accidents du travail par CTN - 2015

	Nombre de salariés
	Nombre d'accidents du travail avec arrêt
	Nombre d'accidents du travail graves

		2014	IF ‰	Mortels	2015	IF ‰	Mortels
A	Métallurgie	64 896			65 595		
		2 534	39,05		2 390	36,44	
		115	1,77	2	116	1,77	3
B	Bâtiment et Travaux Publics	71 204			69 622		
		6 084	85,44		5 816	83,54	
		316	4,44	11	272	3,91	5
C	Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	82 425			88 242		
		3 905	47,38		4 188	47,46	
		197	2,39	8	162	1,84	5
D	Alimentation	138 558			141 789		
		7 059	50,95		7 020	49,51	
		246	1,78	3	242	1,71	2
E	Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	15 478			15 251		
		513	33,14		507	33,24	
		17	1,10	-	23	1,51	-
F	Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	20 448			18 564		
		1 112	54,38		968	52,14	
		52	2,54	-	60	3,23	-
G	Commerces non alimentaires	77 165			76 616		
		1 864	24,16		1 815	26,39	
		105	1,36	1	90	1,17	2
H	Activités de services I	180 237			181 403		
		2 328	12,92		2 374	13,09	
		79	0,44	2	73	0,40	3
I	Activités de services II et Travail temporaire	152 747			150 571		
		7 105	46,51		7 262	48,23	
		296	1,94	3	244	1,62	3
TOTAL DES BRANCHES (A à I)		803 158			813 725		
		32 504	40,47		32 340	40,04	
		1 423	1,77	30	1 282	1,59	23
Z	Autres catégories dont bureaux	34 163			33 806		
		464			481		
		54		1	45		-
TOTAL		837 321			841 459		
		32 968			32 821		
		1 477		31	1 327		23

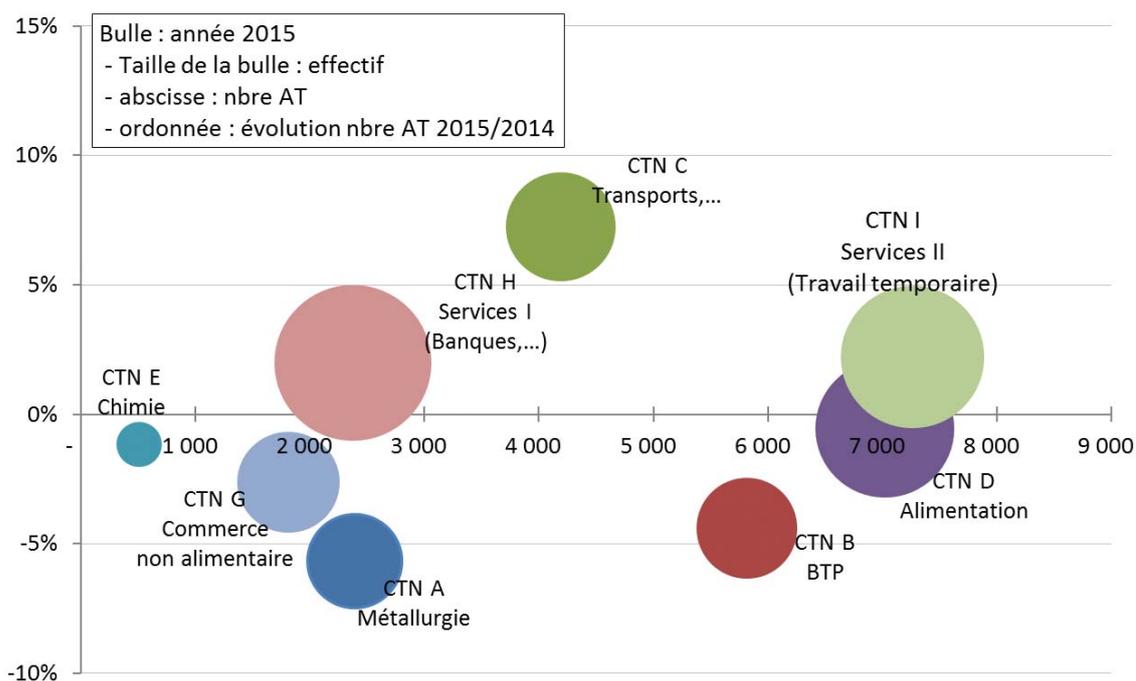


Évolution des résultats relatifs aux accidents du travail

	2012	2013	2014	2015
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	34 649	33 888	32 968	32 821
Nombre d'accidents du travail graves	1 667	1 581	1 477	1 327
Nombre de décès	27	25	31	23
Nombre de journées perdues	1 762 349	1 710 742	1 716 923	1 693 777

En moyenne, le nombre de journées perdues par accident du travail est de l'ordre de 52 jours.

Comparaison du nombre d'AT et évolution entre 2014 et 2015 par CTN



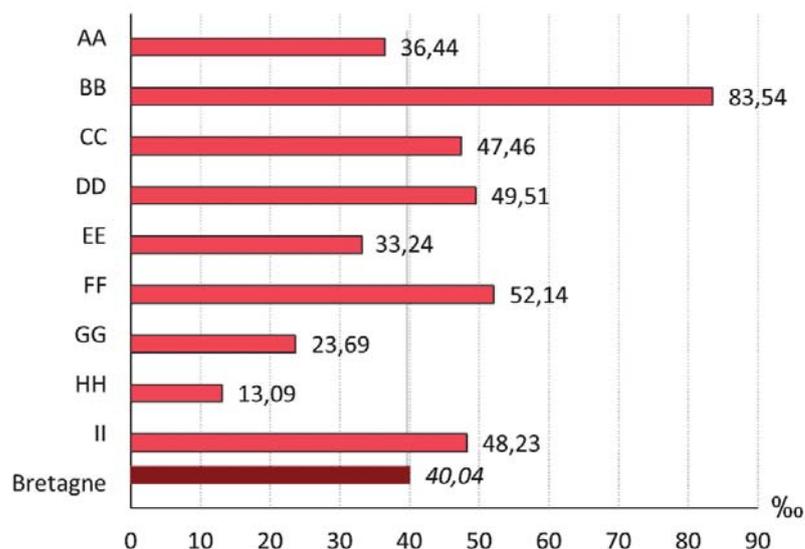
La figure ci-dessus permet de retrouver et de compléter ces résultats en positionnant les CTN suivant le nombre d'accidents du travail 2015 et en fonction de l'évolution de celui-ci entre 2014 et 2015.

Plus précisément, chaque CTN est repéré par une bulle :

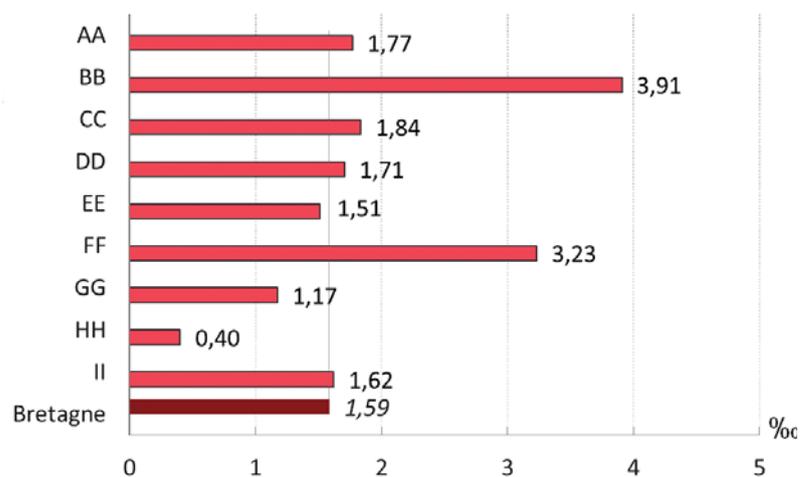
- l'abscisse exprimant le nombre d'AT de l'année 2015.
- l'ordonnée exprimant l'évolution du nombre d'AT entre 2014 et 2015.
- la surface rendant compte du nombre de salariés de l'année 2015.

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt par CTN-2015

Le calcul de l'indice de fréquence des AT avec arrêt comptabilise le nombre d'arrêts sans prendre en compte leur durée.



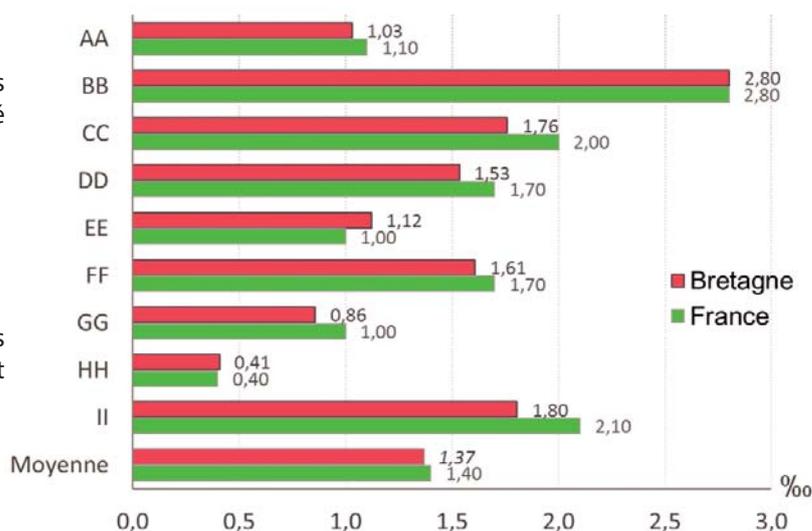
Indice de fréquence des accidents du travail avec IP par CTN-2015



Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par CTN-2015

Ce taux de gravité qui intègre la durée des arrêts de travail, nuance le sentiment d'une sinistralité bretonne fortement supérieure.

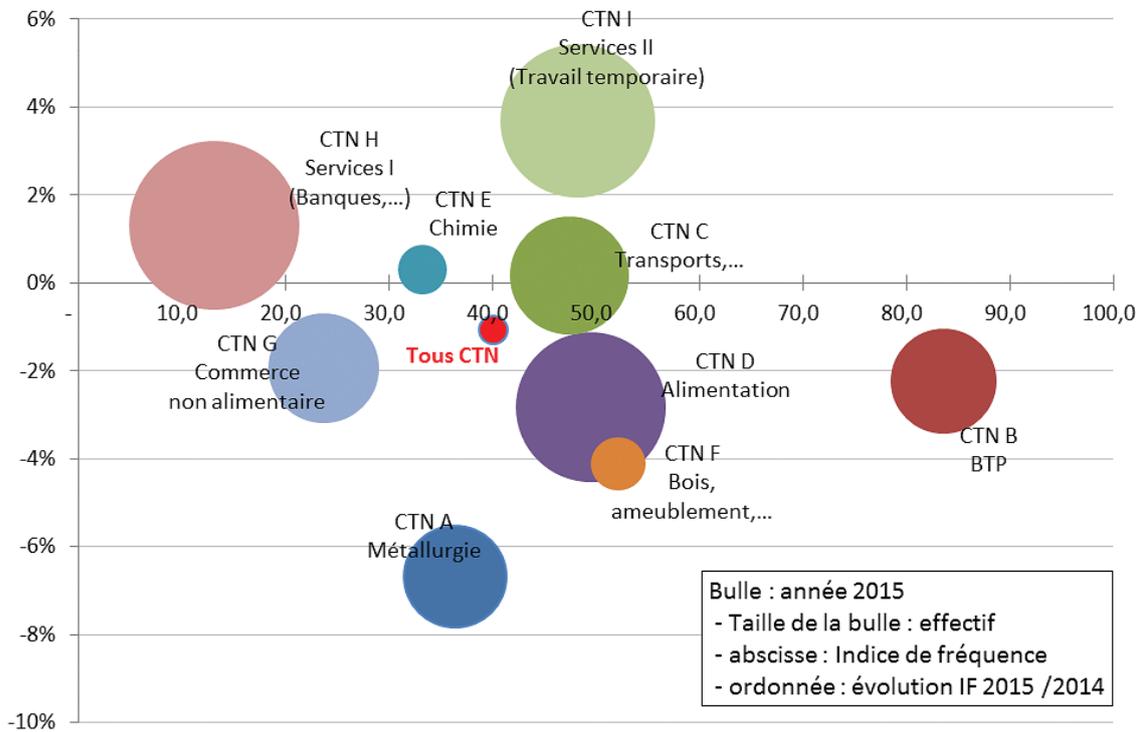
En synthèse, notre région comptabilise plus d'arrêts de travail déclarés suite à un AT mais ceux-ci sont d'une durée moyenne plus courte.



Le taux de gravité de la région Bretagne est quasiment égal au taux moyen national (1,37 ‰ pour 1,40 ‰).

TG	Moyenne	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II
Bretagne	1,37	1,03	2,80	1,76	1,53	1,12	1,61	0,86	0,41	1,80
France	1,40	1,10	2,80	2,00	1,70	1,00	1,70	1,00	0,40	2,10

Comparaison des indices de fréquence et évolution entre 2014 et 2015 par CTN



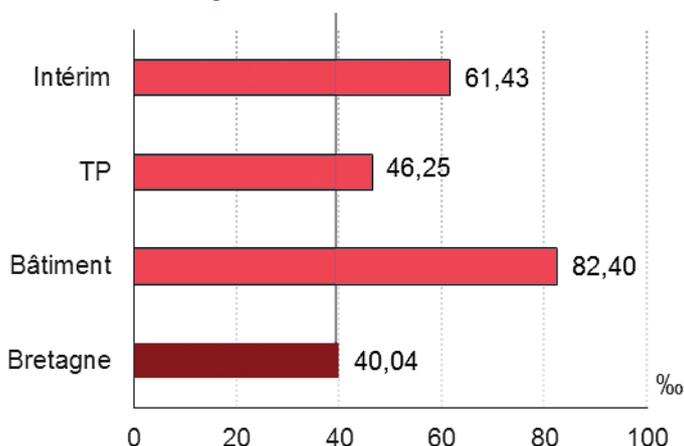
Plus précisément, chaque CTN est repéré par une bulle :

- l'abscisse exprimant l'indice de fréquence de l'année 2015
- l'ordonnée exprimant l'évolution de l'indice de fréquence entre 2014 et 2015
- la surface rendant compte du nombre de salariés de l'année 2015 (à l'exception de la bulle représentant l'ensemble de tous les CTN).

Zoom sur : Bâtiment, Travaux Publics, Intérim

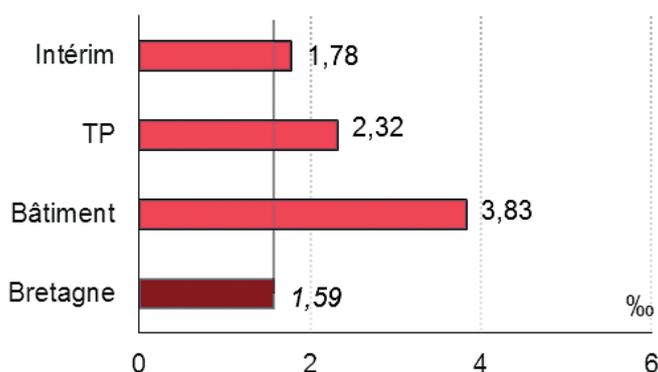
En détaillant plus les données, nous pouvons scinder le CTN B par rapport aux deux secteurs que sont le Bâtiment et les Travaux Publics. De même les statistiques concernant l'intérim peuvent être isolées.

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt



Avec le risque 745BD pour l'intérim

Indice de fréquence des accidents du travail avec IP



	NAF	Libellé NAF
Intérim	7820Z	Activités des agences de travail temporaire
Travaux Publics - CTN B	4211Z	Construction de routes et autoroutes
	4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines
	4213A	Construction d'ouvrages d'art
	4213B	Construction et entretien de tunnels
	4221Z	Construction de réseaux pour fluides
	4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications
	4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
	4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
	4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
	4313Z	Forages et sondages
	4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique
	4399D	Autres travaux spécialisés de construction
Bâtiment	Tout le CTN B sauf les NAF T.P.	

3^{ème} partie



Les accidents de trajet

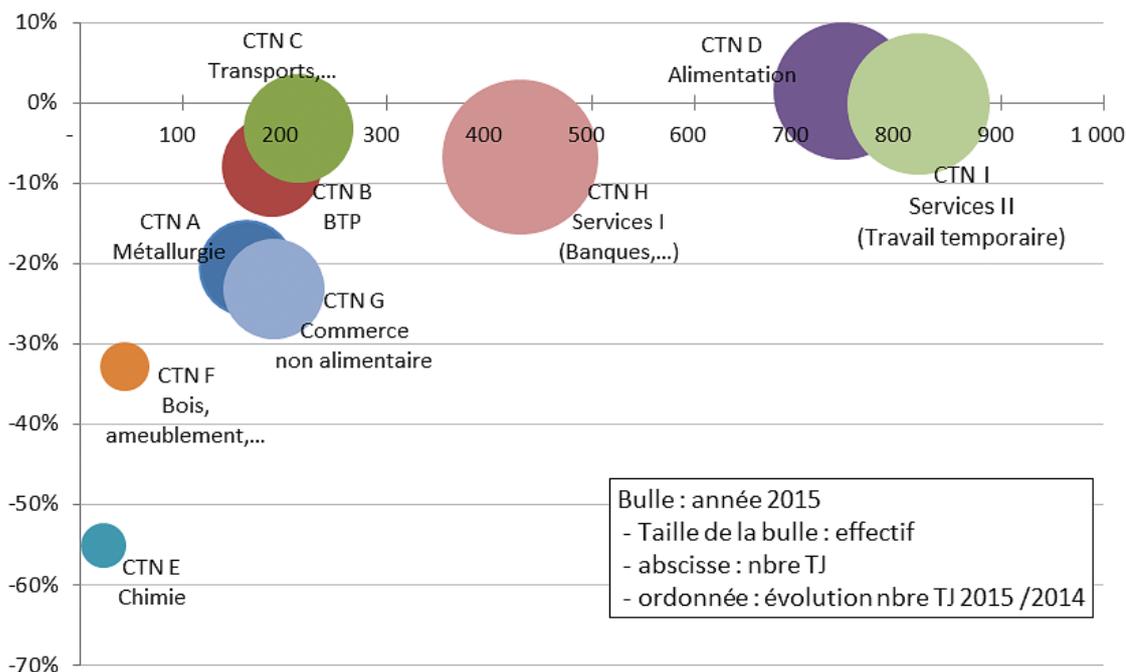
Évolution du nombre d'accidents de trajet

	2012	2013	2014	2015
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	2 907	3 072	2 959	2 868
Nombre d'accidents de trajet avec IP	229	185	165	190
Nombre de décès	7	11	6	11
Nombre de journées perdues	185 885	185 346	185 687	184 104

Répartition des accidents de trajet par CTN

	Nbre AT trajet avec arrêt	Nbre AT trajet avec IP	Dont nbre de décès	IF des accidents de trajet avec arrêt (%)
A Métallurgie	162	12	1	2,5
B Bâtiment et Travaux Publics	187	11	-	2,7
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	213	12	1	2,4
D Alimentation	745	40	1	5,3
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	22	6	2	1,4
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	43	3	1	2,3
G Commerces non alimentaires	189	16	1	2,5
H Activités de services I	430	34	2	2,4
I Activités de services II et Travail temporaire	819	51	2	5,4
Z Autres catégories dont bureaux	58	5	-	1,7
TOTAL	2 868	190	11	Moy. 3,4

Comparaison du nombre d'accidents de trajet et évolution entre 2014 et 2015 par CTN



Plus précisément, chaque CTN est repéré par une bulle:

- l'abscisse exprimant le nombre d'AT Trajet de l'année 2015,
- l'ordonnée exprimant l'évolution du nombre d'AT Trajet entre 2014 et 2015,
- la surface rendant compte du nombre de salariés de l'année 2015.

4^{ème} partie



Les maladies professionnelles

Évolution des résultats relatifs aux maladies professionnelles (MP)

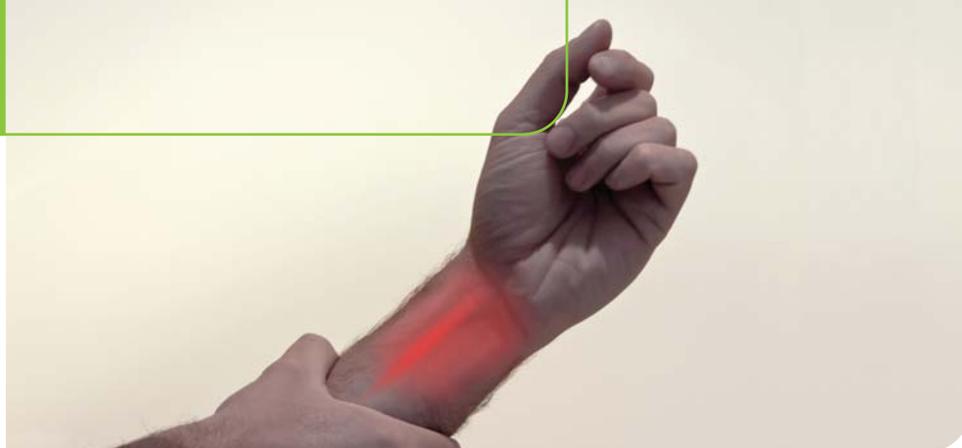
	2012	2013	2014	2015
Nombre de MP ayant donné lieu à un 1 ^{er} versement	4 383	3 975	3 627	3 675
Nombre de MP avec incapacité permanente	1 683	1 342	1 191	1 131
Nombre de décès	19	15	12	13
Nombre de journées perdues	942 995	863 433	833 645	805 242

L'année 2015 se caractérise par :

- ⬆ + 1,3 % de maladies professionnelles en 1^{er} versement,
- ⬇ - 5 % de maladies professionnelles avec IP,
- ⬇ - 3,4 % de jours perdus.

Les maladies professionnelles par tableau

	2012	2013	2014	2015
004A Benzène		2		1
006A Rayonnements ionisants				2
008A Ciments	7	8	7	2
010A Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	2		1	1
015B Affections de mécanisme allergique amines aromatiques, sels et dérivés	2		2	1
015T Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines	1	1		1
016B Affections provoquées par les goudrons de houille				1
019A Spirochétoses			2	
025A Silicose	41	22	25	26
030A Amiante	116	97	87	78
030B Cancer broncho-pulmonaire primitif	43	34	34	47
032A Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique			1	
036A Huiles minérales de synthèse	2			2
037A Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel	1	1	2	1
040A Bacilles tuberculeux	9	2	3	5
042A Surdit�	25	10	18	10
043A Formol	1	1		2
044A Affections cons�cutes au travail au fond dans les mines de fer			2	
045A Infections d'origine professionnelle par les virus de l'h�patite A, B, C, D et E		1		1
046A Mycoses cutan�es	1			
047A Bois	3	2	5	5
049A Affections cutan�es provoqu�es par les amines aliphatiques, alicycliques	1		1	1
049B Affections respiratoires provoqu�es par les amines aliphatiques, les �thanolamines ou les isophoronediamines	1			
051A R�sines �poxydiques	1	1	1	3
053A Affections dues aux rickettsies : manifestations cliniques aigu�s		1		
057A Affections p�riarticulaires	3663	3413	3110	3133
062A Isocyanates organiques	2	2	1	
063A Affections provoqu�es par les enzymes				1
065A L�sions ecz�matiformes	27	24	20	12
066A Affections respiratoires allergiques	12	7	5	6
066B Pneumopathies d'hypersensibilit�		1		1
069A Vibrations et chocs	10	10	10	4
071A Affections oculaires dues au rayonnement thermique : cataracte		1		
076A Maladies infectieuses (h�pitaux)	7	7	7	7
077A P�rionyxis et onyxis				1
078A Affections provoqu�es par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs d�pendances		1		
079A L�sions chroniques du m�nisque	47	37	24	31
080A K�ratoconjunctivites virales	1			
084A Solvants organiques liquides	3	2	4	1
088A Rouget du porc (Erysip�loide de Baker-Rosenbach)	2			1
095A M�canisme allergique provoqu� par les prot�ines du latex	1			
097A Affections chroniques du rachis lombaire provoqu�es par des vibrations	27	30	32	24
098A Affections chroniques du rachis lombaire provoqu�es par la manutention	283	251	208	238
Autre Attente de reconnaissance, hors tableaux	41	6	15	25
	4 383	3 975	3 627	3 675

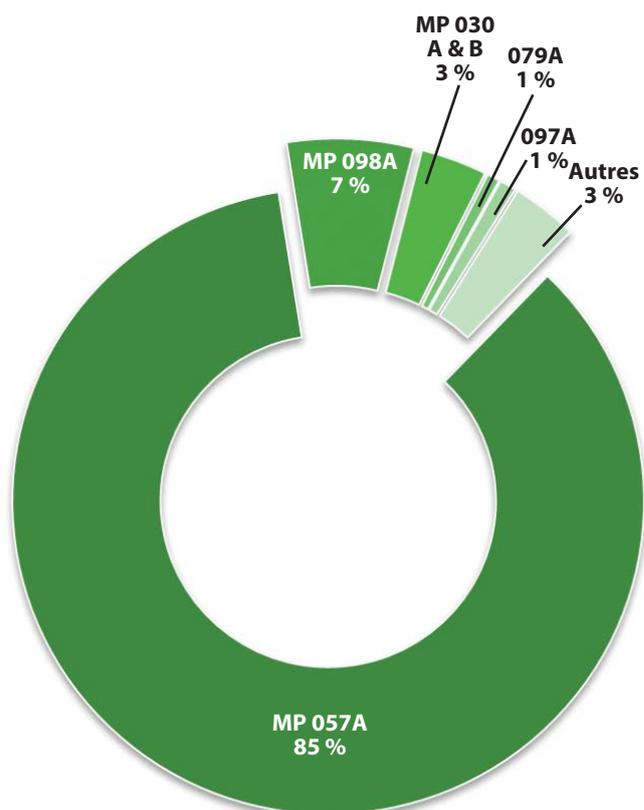


Évolution des principales maladies professionnelles

N° Tab	Intitulé	2012	2013	2014	2015
057A	Affections périarticulaires	3 663	3 413	3 110	3 133
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention	283	251	208	238
030A & B	Amiante et Cancer broncho-pulmonaire primitif	159	131	121	125
079A	Lésions chroniques du ménisque	47	37	24	31
025A	Silicose	41	22	25	26
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations	27	30	32	24
065A	Lésions eczématiformes	27	24	20	12
042A	Surdité	25	10	18	10
076A	Maladies infectieuses (hôpitaux)	7	7	7	7
066A	Affections respiratoires allergiques	12	7	5	6
	Autres	94	40	54	63
	TOTAL	4 383	3 975	3 627	3 675

À l'image des années précédentes, les tableaux 57 et 98 représentent 93 % du volume de maladies professionnelles.

Poids relatifs des principales maladies professionnelles



Ce graphique confirme, de visu, le poids extrêmement lourd du tableau MP 57 (affections périarticulaires) sur la région Bretagne.

Les maladies professionnelles traduites par un décès

N° Tab	Intitulé	2015
025A	Silicose	1
030A	Amiante	3
030B	Cancer broncho-pulmonaire primitif	8
047A	Bois	1
TOTAL		13

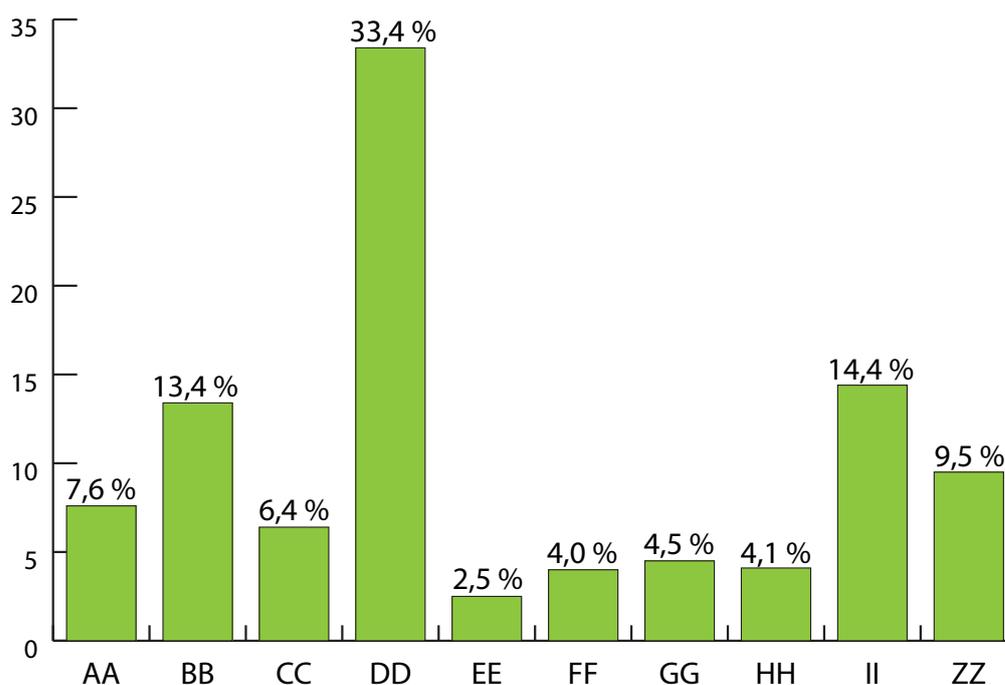


Évolution du nombre de maladies professionnelles par CTN

	2014	2015
A Métallurgie	276	281
B Bâtiment et Travaux Publics	526	493
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	217	237
D Alimentation	1 205	1 228
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	79	92
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	153	147
G Commerces non alimentaires	159	166
H Activités de services I	179	152
I Activités de services II et Travail temporaire	553	529
Z Autres catégories dont bureaux	280	350
TOTAL	3 627	3 675

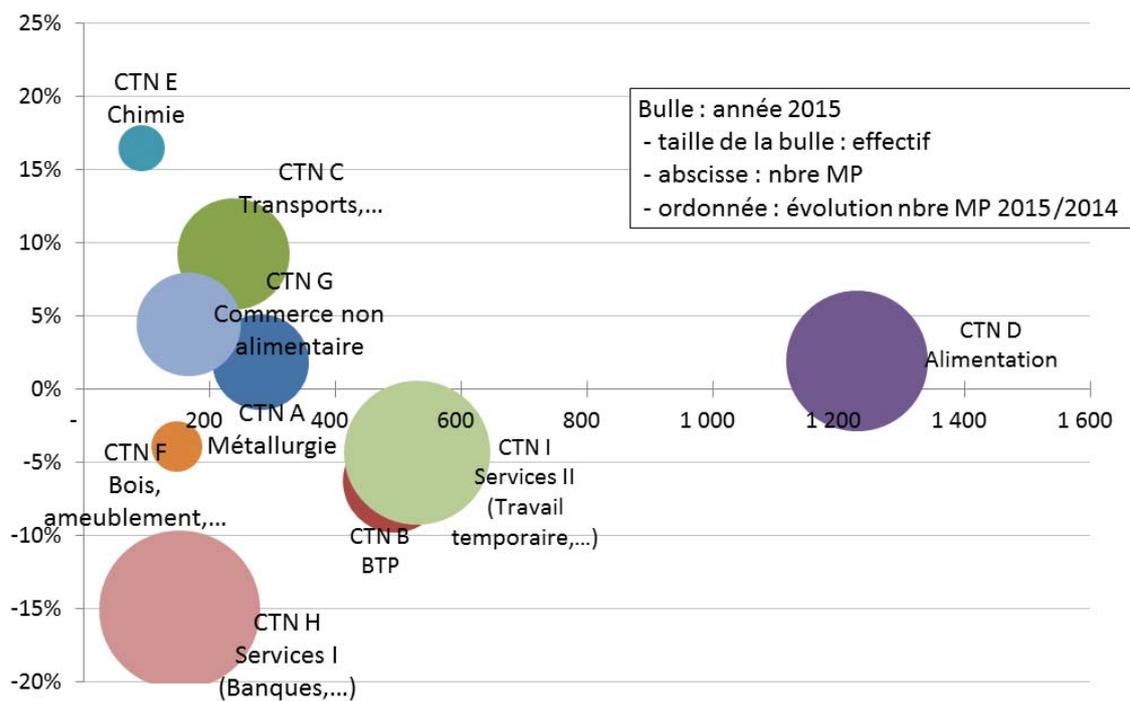


Répartition du nombre de maladies professionnelles par CTN-2015



Il est à noter que 33 % des maladies professionnelles sont reconnues dans le CTN D alors que l'effectif salarié du secteur ne représente que 17 % de l'effectif total.

Comparaison du nombre de MP et évolution entre 2014 et 2015 par CTN



Chaque CTN est repéré par une bulle :

- l'abscisse exprimant le nombre de MP de l'année 2015.
- l'ordonnée exprimant l'évolution du nombre de MP entre 2014 et 2015.
- la surface rendant compte du nombre de salariés de l'année 2015.

Les affections périarticulaires (tableau TMS N° 57)

Évolution du nombre de maladies professionnelles N° 57

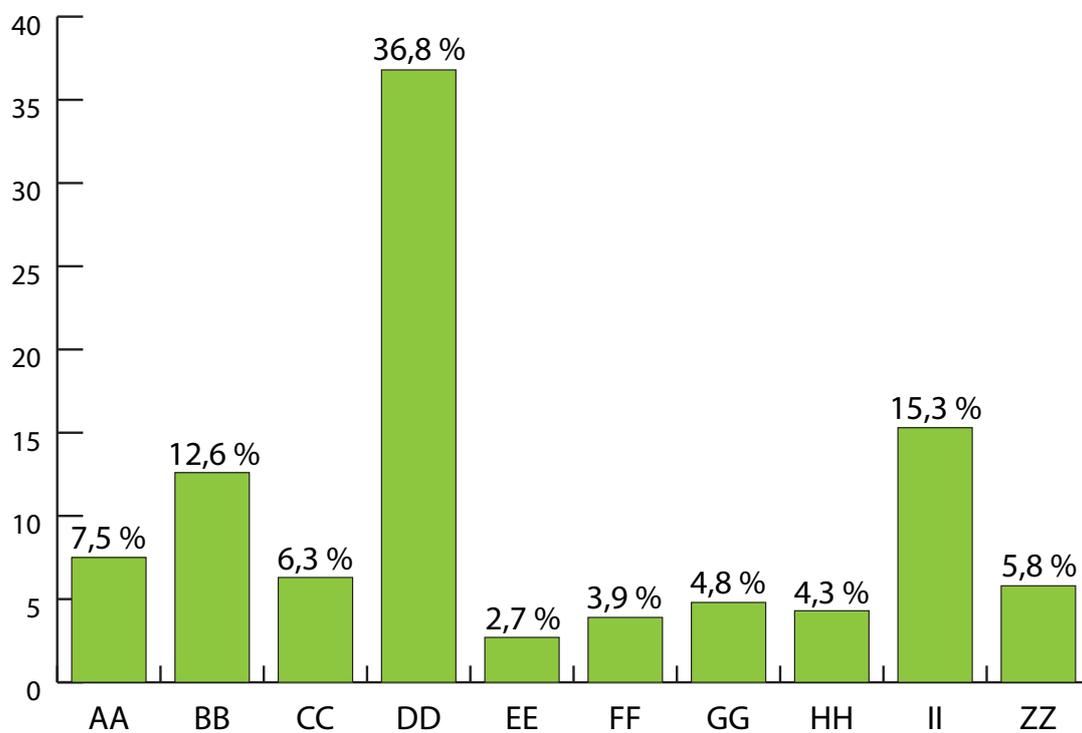
	2012	2013	2014	2015
Nombre de MP 57 ayant donné lieu à un 1 ^{er} versement	3 663	3 413	3 110	3 133
Nombre de MP 57 avec IP	1 229	978	838	804
Nombre de journées perdues	793 072	717 217	694 572	668 876

En moyenne, le nombre de journées perdues pour une MP 57 est de l'ordre de 213 jours.

Évolution du nombre de maladies professionnelles N° 57 par CTN

	2012	2013	2014	2015
A Métallurgie	319	267	230	234
B Bâtiment et Travaux Publics	487	436	409	395
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	205	202	182	196
D Alimentation	1 358	1 269	1 128	1 152
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	90	89	72	86
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	148	141	129	122
G Commerces non alimentaires	134	121	137	150
H Activités de services I	152	167	165	136
I Activités de services II et Travail temporaire	638	583	510	479
Z Autres catégories dont bureaux	132	138	148	183
TOTAL	3 663	3 413	3 110	3 133

Répartition du nombre de maladies professionnelles N° 57 par CTN



Ce dernier graphique confirme l'importance des MP 57 pour le CTN D (alimentation).

Annexes



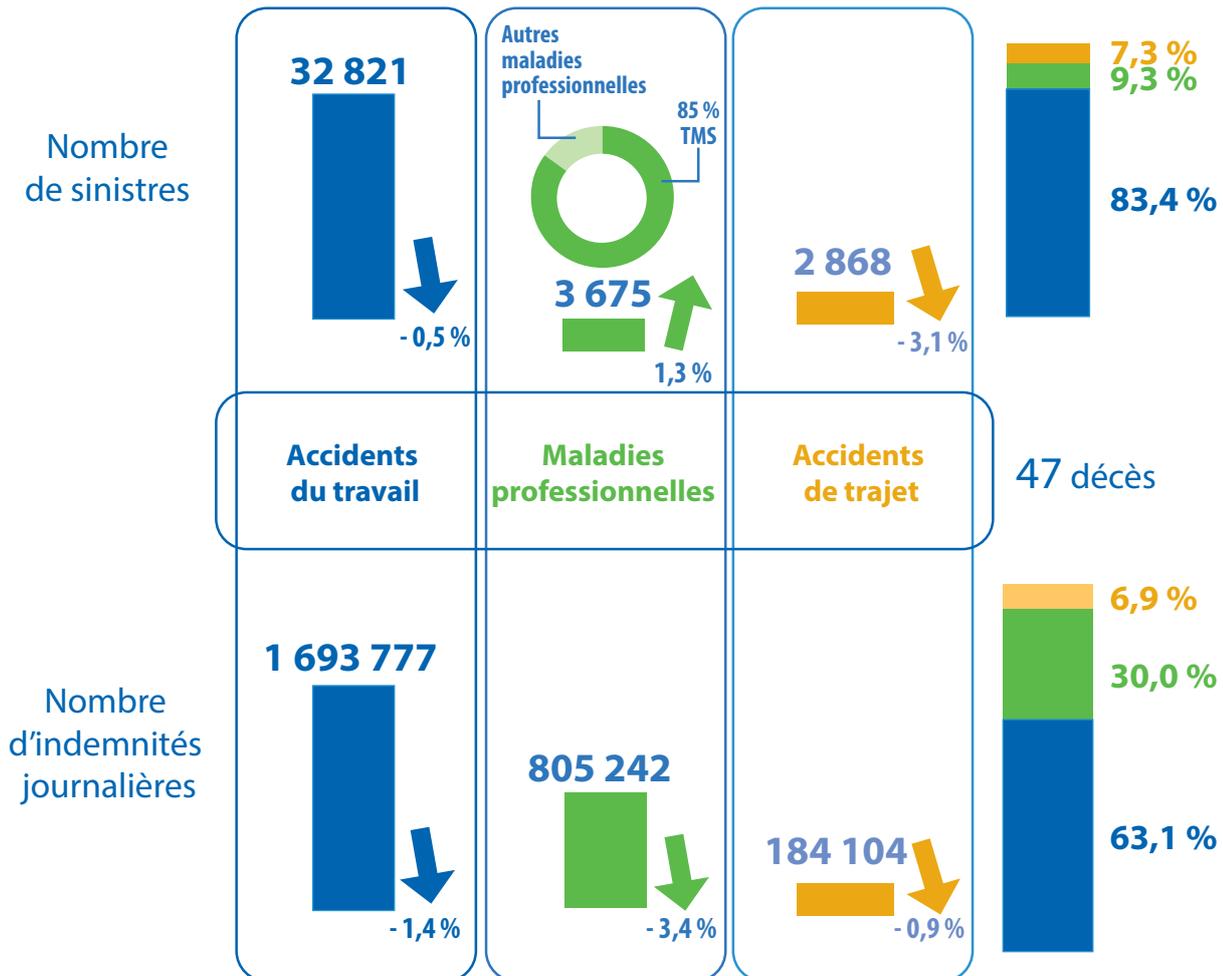
Les accidents du travail et maladies professionnelles par CTN

Répartition des coûts AT/MP par CTN

	Prestations pour incapacités temporaires	Indemnités en capital	Capitaux pour incapacités permanentes	Capitaux décès
A Métallurgie	10 255 343	273 566	6 662 620	1 899 408
B Bâtiment et Travaux Publics	25 337 698	561 262	15 240 344	3 323 964
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	18 529 264	333 008	7 014 419	2 374 260
D Alimentation	33 817 844	726 022	11 069 429	949 704
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	2 517 045	71 800	1 626 628	474 852
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	4 805 481	147 955	4 144 728	-
G Commerces non alimentaires	7 609 349	191 253	3 780 405	949 704
H Activités de services I	7 139 919	172 684	1 949 325	1 424 556
I Activités de services II et Travail temporaire	25 455 669	526 450	7 061 613	1 107 988
Z Autres catégories hors bureaux	474 184	29 277	526 400	-
Bureaux	195 978	-	136 673	-
TOTAL	136 137 774 €	3 033 277 €	59 212 584 €	12 504 436 €
AT/MP Comptes globaux	5 058 078	261 493	26 308 783	4 273 668
AT Trajet	11 756 859	224 161	8 255 926	4 985 946
TOTAUX	152 952 711 €	3 518 931 €	93 777 293 €	21 764 050 €
TOTAL GÉNÉRAL		272 012 985 €		

Le coût global général 2015 (272 012 985 €) diminue d'environ 5,7 % par rapport au coût global général de 2014.

Bretagne 2015



Indice de fréquence : **40,0 ‰**

Coût global : **272 012 985 €**

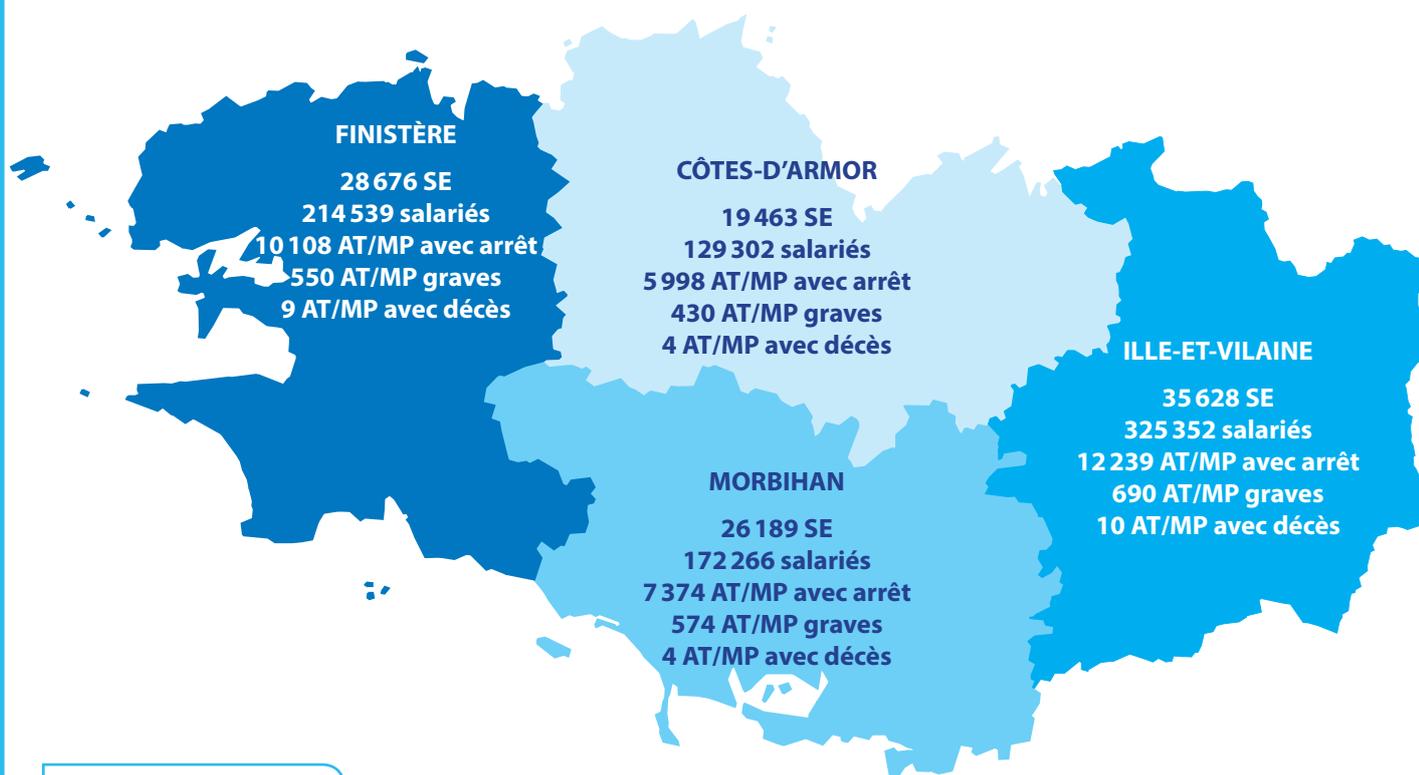
Salariés : **841 459**

Sections d'établissements : **109 956**



La répartition départementale des Sections d'établissements (SE), salariés, AT/MP

Non imputable
777 AT/MP avec arrêt
214 AT/MP graves
9 AT/MP avec décès



BRETAGNE
109 956 SE
841 459 salariés
36 496 AT/MP avec arrêt
2 458 AT/MP graves
36 AT/MP avec décès

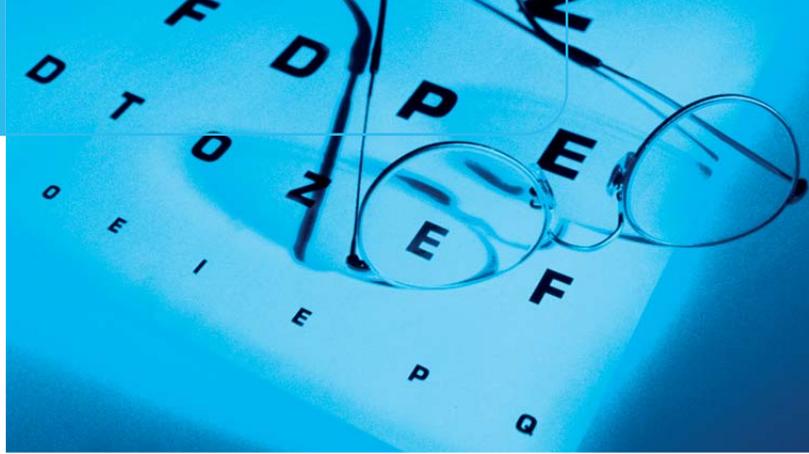
Les activités pour les accidents du travail par classification NAF

Ces tableaux présentent les éléments statistiques concernant la sinistralité de l'année 2015, pour le risque accident de travail suivant la Nomenclature d'Activités Française (NAF).

NAF Classe 1	NAF Classe 2	Libellé NAF	Nb de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
A Agriculture, sylviculture et pêche								
	01	Culture et production animale, chasse et services annexes	15	60	4			66,67
	02	Sylviculture et exploitation forestière	2	3				
	03	Pêche et aquaculture	88	222	10			45,05

B Industries extractives								
	08	Autres industries extractives	191	1 261	53	4		42,03

C Industrie manufacturière								
	10	Industries alimentaires	3 336	58 819	3 072	125	1	52,23
	11	Fabrication de boissons	46	414	17			41,06
	13	Fabrication de textiles	119	690	35			50,72
	14	Industrie de l'habillement	87	1 631	23	1		14,10
	15	Industrie du cuir et de la chaussure	38	509	4			7,86
	16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	295	3 347	252	20		75,29
	17	Industrie du papier et du carton	63	2 522	78	3		30,93
	18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	302	3 808	81	7		21,27
	19	Cokéfaction et raffinage	1	20				
	20	Industrie chimique	152	6 207	118	4		19,01
	21	Industrie pharmaceutique	25	1 058	19	1		17,96
	22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	249	9 053	345	17		38,11
	23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	425	3 819	187	14		48,97
	24	Métallurgie	34	1 392	54	2	1	38,79
	25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	779	10 512	590	37	1	56,13
	26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	139	7 921	62	2		7,83
	27	Fabrication d'équipements électriques	80	2 221	55	1		24,76
	28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	361	7 715	335	17	1	43,42
	29	Industrie automobile	126	6 942	112	7		16,13
	30	Fabrication d'autres matériels de transport	130	2 992	104	7		34,76
	31	Fabrication de meubles	292	1 653	88	7		53,24
	32	Autres industries manufacturières	299	3 419	77	4		22,52
	33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1 039	8 779	411	15		46,82



NAF Classe 1	NAF Classe 2	Libellé NAF	Nb de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné								
	35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	297	1 148	11	1		9,58

E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution								
	36	Captage, traitement et distribution d'eau	133	2 014	35	3		17,38
	37	Collecte et traitement des eaux usées	93	505	34	3		67,33
	38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	369	4 108	242	13		58,91
	39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	17	180	26	1		144,44

F Construction								
	41	Construction de bâtiments	1 016	5 832	402	26		68,93
	42	Génie civil	500	6 829	213	13		31,19
	43	Travaux de construction spécialisés	14 650	59 078	4 979	209	4	84,28

G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles								
	45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	3 542	18 341	655	30	1	35,71
	46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	4 735	37 138	1 329	55	2	35,79
	47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	14 615	76 243	2 638	102		34,60

H Transports et entreposage								
	49	Transports terrestres et transport par conduites	2 295	30 191	1 905	78	3	63,10
	50	Transports par eau	51	622	19	2		30,55
	51	Transports aériens	15	801	79	2		98,63
	52	Entreposage et services auxiliaires des transports	531	8 104	604	19	1	74,53
	53	Activités de poste et de courrier	324	5 560	289	13		51,98

I Hébergement et restauration								
	55	Hébergement	1 854	10 643	358	10		33,64
	56	Restauration	9 077	28 295	1 259	33		44,50

NAF Classe 1	NAF Classe 2	Libellé NAF	Nb de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
J Information et communication								
	58	Édition	275	4 241	21	1		4,95
	59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	385	940	10	2		10,64
	60	Programmation et diffusion	77	527	5			9,49
	61	Télécommunications	114	5 191	38	3		7,32
	62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	773	10 956	21			1,92
	63	Services d'information	124	1 495	11	1		7,36

K Activités financières et d'assurance								
	64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	2 288	16 818	58	5	1	3,45
	65	Assurance	345	4 024	20			4,97
	66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1 694	5 617	17	1		3,03

L Activités immobilières								
	68	Activités immobilières	2 107	8 094	150	7		18,53

M Activités spécialisées, scientifiques et techniques								
	69	Activités juridiques et comptables	1 539	10 042	17	1		1,69
	70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	1 581	6 771	64	4	1	9,45
	71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	2 236	13 417	108	5		8,05
	72	Recherche-développement scientifique	127	3 010	21			6,98
	73	Publicité et études de marché	440	3 517	66	2	1	18,77
	74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	295	1 415	13	1		9,19
	75	Activités vétérinaires	343	1 167	22	1		18,85

N Activités de services administratifs et de soutien								
	77	Activités de location et location-bail	565	3 587	192	8		53,53
	78	Activités liées à l'emploi	1 537	50 436	2 725	77	2	54,03
	79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	391	1 615	8			4,95
	80	Enquêtes et sécurité	173	3 899	116	8		29,75
	81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	2 309	12 341	705	30		57,13
	82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	1 380	8 226	109	7		13,25



NAF Classe 1	NAF Classe 2	Libellé NAF	Nb de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
O Administration publique								
	84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	1 965	58 469	814	20	1	13,92
P Enseignement								
	85	Enseignement	3 093	21 880	406	11	1	18,56
Q Santé humaine et action sociale								
	86	Activités pour la santé humaine	4 181	45 791	1 197	39		26,14
	87	Hébergement médico-social et social	860	26 669	1 686	46	1	63,22
	88	Action sociale sans hébergement	1 689	30 670	1 610	59		52,49
R Arts, spectacles et activités récréatives								
	90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	1 932	5 158	37	1		7,17
	91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	114	681	13			19,09
	92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	42	733	9	1		12,28
	93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	3 410	7 476	379	8		50,70
S Autres activités de services								
	94	Activités des organisations associatives	3 656	12 260	168	6		13,70
	95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	352	1 511	40	2		26,47
	96	Autres services personnels	3 606	9 503	244	8		25,68

Carsat Bretagne **Direction des Risques Professionnels**

236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes Cedex 9

Secrétariat: 02 99 26 73 60

www.carsat-bretagne.fr

Secrétariats

Métallurgie - Transport 02 99 26 61 43
02 99 26 61 38
drp.metallurgie@carsat-bretagne.fr

BTP - Carrières 02 99 26 61 39
02 99 26 61 37
drp.btp.carrieres@carsat-bretagne.fr

Agroalimentaire - Commerces 02 99 26 61 42
02 99 26 61 44
drp.agro@carsat-bretagne.fr

Bois - Chimie - Services 02 99 26 61 40
02 99 26 61 41
drp.bois.services@carsat-bretagne.fr